

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE « JUNIOR »

Après une 1^{ère} édition en 2002 remportée par Jean-Luc Votano (1^{er} prix) et Vincent Chaignet (2^{ème} prix) puis une seconde en 2015 remportée par Diana Teixeira Sampaio (1^{er} prix) et Juliette Adam (2^{ème} prix), ce 3^e Concours de clarinette Louis Cahuzac s'inscrit dans un week-end consacré à la clarinette : concerts, expositions d'instruments, projection de film...

• CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux clarinettistes de moins de 12 ans au 29 juin 2019.

• INSCRIPTIONS

➤ Modalité et délai

L'inscription s'effectue exclusivement via le lien d'inscription en ligne sur le site internet du CRR de Versailles Grand Parc.

Pour finaliser l'inscription, les pièces ci-dessous vous seront demandées :

- Une photocopie d'un justificatif d'identité (passeport, carte nationale d'identité...) devra être adressée par mail au plus tard **le 15 mai 2019** à l'adresse suivante : aureline.martino@agglovgp.fr
- Le droit d'inscription de 35 €

➤ Confirmation de l'inscription

L'inscription ne sera définitive qu'une fois la photocopie d'un justificatif d'identité et le droit d'inscription **reçus**.

La confirmation d'inscription définitive sera transmise aux candidats par mail.

Les candidats sont priés de prévenir le CRR de Versailles Grand Parc en cas d'absence ou de désistement.

• DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription non remboursable est de 35 €.

Règlement par carte bancaire.

• L'EPREUVE

➤ Déroulement :

L'épreuve est ouverte au public en entrée libre et se tiendra le **samedi 29 juin 2019 à partir de 10h, salle Rameau du CRR de Versailles Grand Parc au 24 rue de la Chancellerie, 78000 Versailles**.

L'ordre de passage des candidats sera déterminé par ordre alphabétique.

Le temps de passage par candidat sera de 4 minutes maximum.

La présentation des partitions originales est obligatoire (Loi du 11 mars 1957, code pénal, art. 425).

- **PROGRAMME**

Pièce libre (avec ou sans piano).
Durée : 4' maximum

- **JURY ET DELIBERATION**

Le jury est composé de trois personnalités du monde musical. La composition du jury peut être modifiée en cas de désistement d'un de ses membres.

En cas de retard d'un candidat retenu, la décision de le laisser ou non concourir revient au président du Jury.

Le jury se réserve le droit d'arrêter le candidat lorsqu'il estimera disposer des éléments nécessaires à l'appréciation du concurrent et à son éventuelle récompense. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix.

Les décisions du jury sont sans appel.

Le CRR se réserve le droit d'annuler le concours en cas de nombre insuffisant de candidats ou en cas de force majeure.

- **PRIX ET RECOMPENSES**

Clarinette Buffet Crampon « Prodiges » (Première médaille)
Lots offerts par Vandoren et les autres sponsors aux Lauréats

**Tout manquement au règlement du concours pourra être passible de disqualification.
Le fait de concourir implique de la part des candidats l'acceptation du règlement.**